

Nous vous rappelons l'importance du respect des gestes barrières (parents et enfants) lors de votre arrivée et de votre départ du Centre Socioculturel « Asso Les 4 Vents » :

→ **Masque OBLIGATOIRE** pour les enfants de plus de 6 ans (il appartient aux responsables légaux de fournir les masques à leurs enfants) et pour les adultes entrant dans l'enceinte du CSC « Asso Les 4 Vents » (espaces intérieurs et extérieurs).

→ **Surveillance d'éventuels symptômes chez votre enfant avant qu'il ne parte pour l'accueil (la température doit être inférieure à 38°C)**. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant.

- En cas de fièvre (38,0°C ou plus).
- En cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez le mineur ou un membre de son foyer.
- Votre enfant a été testé positivement au SARSCov2.
- Un membre du foyer a été testé positivement.
- Votre enfant ou un membre du foyer a été identifiés comme cas contact.

Votre enfant ne peut pas prendre part à l'accueil



Nous informer systématiquement si votre enfant est concerné.

→ **Suivre le sens de circulation** : cela permet de respecter les règles de distanciation et d'éviter les attroupements.

Sauf exception, les responsables légaux ne sont pas admis sur les lieux d'activités des mineurs. En cas d'accès exceptionnel, ils doivent être munis de masques, respecter une distanciation physique d'au moins un mètre et procéder à un lavage des mains à l'entrée.

- Accueil du matin (de 7h30 à 8h20) : Entrée et sortie par le petit portail à gauche de l'entrée principale du CSC afin d'accéder à la dernière salle du bâtiment (fléchage vert au sol).

- Accueil Post scolaire (de 17h00 à 19h00) : Entrée et sortie par l'entrée principale du CSC (une porte entrée/ une porte sortie : suivre le sens de circulation fléché au sol à l'intérieur du hall).

- Mercredi (de 7h30 à 19h00) : - Entrée par le petit portail à gauche de l'entrée principale du CSC et suivre fléchage de couleur (orange, vert, bleu au sol) en fonction de l'espace de vie de votre enfant.

- Sortie : suivre le fléchage bleu au sol (contourner l'ensemble du bâtiment et passer par la porte arrière du CSC).

Pour mémoire :

- Espace Rose : enfants de Petite et Moyenne Section entre 8h30 et 17h00 (de 7h30 à 8h30 et de 17h00 à 19h00 espace orange).
- Espace Orange : enfants de Moyenne et Grande Section entre 7h30 et 19h00.
- Espace Vert : enfants de CP et CE1 entre 8h30 et 18h15 (de 7h30 à 8h30 et de 18h15 à 19h00 espace orange).
- Espace Bleu : enfants de CE2, CM1 et CM2 entre 8h30 et 18h15 (de 7h30 à 8h30 et de 18h15 à 19h00 espace orange).

### → Conduite à tenir par le Centre Socioculturel « Asso Les 4 Vents » dans la gestion de cas confirmé, cas contact à risque, cas possible de covid-19 en ACM :

La gestion des cas s'applique quelle que soit la personne concernée : mineur ou adulte.

Elle concerne les cas qui sont : confirmés (test positif), contacts à risque, possibles (symptomatiques), et les clusters.

Lorsque la responsable de l'ACM apprend qu'un (ou plusieurs) mineur(s) ou encadrant(s) de l'accueil est un cas confirmé, cas contact à risque, cas possible :

1. **Le mineur ou l'encadrant doit être isolé et/ou évincé de l'accueil.**
2. Signalement immédiat à la DDCS,
3. Lorsque le cas est positif, il faudra **dresser immédiatement la liste des cas contacts à risque présents dans l'ACM.**

*Sont considérés cas contacts à risque en ACM : les personnes ayant été en contact (même brièvement), sans mesure de protection avec une personne positive. Les mineurs de moins de 11 ans ne sont pas considérés comme cas contact à risque.*

*Exemple : non port du masque pendant une activité, partage d'un repas, partage d'une pause sans masque, etc...*

La liste doit nécessairement comprendre les informations suivantes pour chaque cas contact à risque :

- L'identité.
- La date de naissance.
- Le numéro de téléphone (pour les mineurs : téléphone du représentant légal).
- Si possible le numéro de sécurité sociale.

Cette liste est à envoyer à la DDCS au plus vite afin d'enclencher la procédure de contact tracing avec les services de la sécurité sociale.

4. **A partir de 3 cas confirmés connus, au sein d'un même accueil sur une période de 7 jours (hors fratrie), il s'agit d'un cluster : informer la DDCS et l'ARS.**

La liste des cas contacts à risque devra être établie également au plus vite.

Toutes les infos Covid-19

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>

L'application TousAntiCovid est disponible au téléchargement sur :

